

caractéristiques de l'immigration.

Lorsque nous pensons à l'avenir, de nombreuses questions se posent.

Pouvons-nous nous permettre de ne pas croître, ou de croître plus lentement que, par exemple, notre important voisin du Sud? Il semble assez clair que nous devons nous fixer des objectifs et prévoir l'avenir du Canada de façon à sauvegarder notre bien-être économique et à assurer notre évolution sociale et culturelle tout en maintenant la souveraineté de notre collectivité.

Les exigences du marché du travail

Comment pouvons-nous concilier des objectifs d'immigration et de croissance démographique à long terme avec les réalités immédiates du marché? Certains pays ont résolu ce problème en faisant appel à des "travailleurs invités" de l'étranger pour satisfaire les exigences particulières et à court terme du marché du travail. Le Canada devrait-il en faire autant?

Des questions se posent aussi touchant l'adaptation. Jusqu'à quel point devons-nous offrir à l'immigrant une aide particulière en ce qui concerne son emploi, sa santé et son désir de voir sa famille et ses parents le rejoindre au Canada? Quelles autres initiatives devons-nous prendre pour aider l'immigrant à s'intégrer à la société canadienne et à se familiariser rapidement avec notre manière de vivre?

Nos responsabilités internationales entrent aussi en ligne de compte. Les pays en voie de développement font face à des difficultés très graves. Dans l'ensemble, ils sont surpeuplés et manquent de personnel professionnel et de main-d'oeuvre qualifiée, ce qui influe sur la politique d'immigration du Canada dans la mesure où nous désirons aider le tiers-monde. Nous voulons également tenir compte de la tradition bien établie au Canada de l'accueil des réfugiés politiques.

A ces questions et à bien d'autres, il faut apporter une réponse. Il est facile de les poser, mais plus difficile d'y répondre. Aucun gouvernement, conscient de ses responsabilités, ne peut proposer de solutions rapides à des problèmes aussi complexes et aussi importants. Les décisions qui portent sur l'avenir démographique ont une influence sur le Canada lui-même et sur ce que nous voulons qu'il soit. Nous

ne pouvons les prendre qu'après avoir consulté tous les Canadiens.

L'opinion publique doit s'exprimer

Comme je l'ai déclaré au Parlement, la tâche est immense et urgente. Le Gouvernement a l'intention d'agir sans retard. Dans une première étape, il faudra préciser tous les choix possibles et, à cette fin, j'ai désigné quelques personnes pour mener cette tâche à bien. Nous avons besoin de beaucoup d'aide. J'ai aujourd'hui même écrit aux gouvernements des provinces et à une centaine d'organismes pour les inviter à nous dire leurs préoccupations et à nous donner leurs conseils. Je voudrais également encourager tous les Canadiens intéressés, individuellement ou en groupe, à m'exposer leurs vues par écrit.

Je vise à terminer cette étape (ainsi qu'une série d'études spéciales) le printemps prochain. Les résultats seront publiés sous la forme d'un "Livre vert" qui, j'en suis sûr, provoquera une discussion d'envergure nationale. Je veux souligner que le Livre vert doit refléter le plus large éventail de l'opinion publique. Je ne me bornerai pas à rechercher l'avis des provinces et des groupes intéressés; je me propose aussi de tenir une conférence nationale, parrainée par mon ministère, sur les objectifs démographiques du Canada.

J'espère que le "Livre vert" constituera une bonne mise au point susceptible de provoquer la discussion. Son rôle sera triple. D'abord, il cernera les problèmes et analysera les choix possibles de politique d'immigration en fonction de l'avenir que nous désirons pour le Canada. Ensuite, il réexaminera les techniques et les moyens de recrutement des immigrants. Enfin, il révisera le plan juridique sur lequel s'appuiera la nouvelle politique.

Notre but ultime est une politique globale qu'il faudra présenter au Parlement sous la forme d'une nouvelle Loi sur l'immigration. Nous voulons un instrument adapté qui nous permette de régulariser l'immigration du Canada à l'avenir dans l'esprit que j'ai indiqué lorsque j'ai dit que l'immigration jouera un rôle très important dans la croissance économique, sociale, culturelle et démographique du Canada.

* * * *

La SCHL annonce une hausse des taux d'intérêt

Le président de la Société centrale d'hypothèques et de logement, M. William Teron, a annoncé que le taux d'intérêt que la Société exige pour les prêts qu'elle consent directement à l'égard des maisons nouvellement construites et des maisons existantes, est porté à 9½ pour cent à partir d'immédiatement.

M. Teron a expliqué qu'à titre de prêteur de dernier recours, selon les dispositions de la Loi nationale sur l'habitation, la Société doit fixer son taux d'intérêt à un niveau aussi rapproché que possible de celui exigé par les prêteurs agréés. Le président de la Société a ajouté que les taux exigés présentement par les prêteurs agréés pour les prêts consentis aux propriétaires-occupants aux termes de la LNH, s'établissent d'une façon générale à 9¼ pour cent pour le moment.

Par la même occasion, M. Teron a annoncé que le taux d'intérêt exigé par la Société pour les habitations à loyer destinées aux personnes à faible revenu ainsi que pour les autres programmes de prêts directs était maintenant de 8 pour cent. Depuis le mois de janvier 1973, ce taux était de 7-5/8 pour cent.

Négociations sur les réclamations Canada - Cuba

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé qu'une deuxième session de négociations sur les réclamations entre le Canada et Cuba se tiendra vraisemblablement à la Havane vers la fin de l'année en cours. Le Gouvernement du Canada a engagé ces négociations en vue d'obtenir une compensation pour les citoyens canadiens dont les biens ont été nationalisés, confisqués ou autrement saisis par le Gouvernement de Cuba.

Toute personne de citoyenneté canadienne au moment de la saisie de ses biens par Cuba qui n'a pas encore fait part de sa réclamation à la Section des réclamations du ministère des Affaires extérieures à Ottawa est priée de le faire immédiatement, afin que sa réclamation soit prise en considération pendant les négociations en cours.